

Agenda / associations

COMMUNICATION IMPORTANTE

**ANNULATION DE LA BROCANTE PREVUE LE 28 MAI AU PARC MUNICIPAL
PAS DE REPORT PROGRAMME POUR L'INSTANT**

**Commémoration de l'appel
du 18 juin du Général de
Gaulle.**

**10h devant la mairie de
Janneyrias.**

ENERJ FIT

Assemblée générale
mardi 20 juin à 20h à la salle
des fêtes

Cérémonie du 08 mai

Rendez-vous à 11H00 devant le monument aux morts, Route de Villette d'Anthon. Un pot de l'amitié sera servi à la salle des Glycines.

Memoires Janneysiennes

- Vendredi 2 juin à 20 h 00 à l'église de Janneyrias. Concert de la chorale Voca Mundi " Quand le Folklore inspire" dirigée par Marc Flandre.

Entrée libre.

- Samedi 24 juin, voyage à la cité médiévale d'Amber dans le Puy-de-Dôme .

Inscriptions :

Par téléphone: 06 08 53 03 29 ou 06 10 40 20 86
courriel : memoirejanneysienne@orange.fr.



Mai / juin 2023

Directeur de la publication : Jean-Louis Turmaud
Rédaction/mise en page : Magali Laboureur

Le P'tit Janneyssien

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture :


Lundi - 13H30 à 17H30
Mardi - 13H30 à 18H30
Mercredi - 13H30 à 17H30
Vendredi - 13H30 à 18H00
Fermée le jeudi et le samedi

Contacts :

Tél: 04 78 32 02 43
accueil.secretariat@janneyrias.fr

Dernier conseil municipal :

- Mercredi 05 avril 2023
Compte-rendu disponible sur les panneaux d'affichage et sur le site www.janneyrias.fr

 **Suivez-nous !
Commune de Janneyrias**

● INFORMATIONS MUNICIPALES

Brève de conseil

Les budgets communaux approuvés sans hausse des taux d'imposition

Lors de sa réunion en date du 5 avril dernier, le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2022 (bilans) et les budgets communaux pour l'année 2023 (budget principal et budget annexe lié à l'eau et à l'assainissement). Concernant le budget principal, prenant en compte le bon résultat de l'exercice 2022 ainsi que les dépenses et investissements prévus, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

Ainsi, le nouveau budget approuvé à l'unanimité, s'équilibre avec un montant total de 5 684 049,51 € (2 070 322,66 € en fonctionnement et 3 613 726,85 € en investissement). Il permettra d'assurer la continuité et le développement des services et investissements au profit de la population.

Enfin, le budget primitif « eau et assainissement » représente un montant total de 1 269 748,30 € (421 493,79 € en exploitation et 848 254,51 € en investissement). Cette compétence ayant vocation à être transférée en 2024 à la Communauté de Communes, c'est normalement la dernière année que le conseil municipal vote ce budget.

- Les documents budgétaires sont consultables sur le site internet de la commune.

Communication importante de l'Agence Régionale de Santé

En août 2022, l'Est Lyonnais a vu l'émergence d'un nouveau variant du méningocoque B.

Face à cette situation inhabituelle, une vaste campagne de vaccination a été mise en place. Malgré tous les efforts mis en œuvre, seuls 15% des jeunes ont reçu une première dose.

Il est rappelé que la vaccination demeure la mesure la plus efficace contre ce virus.

Deux nouveaux cas de méningite ont été identifiés dans notre secteur: un jeune de 20 ans en novembre 2022 et un jeune de 18 ans en mars 2023.

L'ARS recommande la vaccination pour les jeunes de 16 à 24 ans et les enfants de 0 à 2 ans.

Pour plus d'information vous pouvez vous consulter les sites:

De l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Du ministère de la santé

De santé publique France



Des économies d'énergie solidaires et responsables avec le boîtier Voltalis.

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, la Communauté de Commune Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (CC LYSED) mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition écologique. La CC LYSED, en partenariat avec la société française Voltalis, propose ainsi à tous les habitants de son territoire chauffés électriquement, une solution pour consommer moins et mieux !

Totalement gratuit et sans abonnement, ce dispositif se matérialise par des petits boîtiers connectés alliés à une application mobile offrant des services utiles et innovants. Raccordés aux appareils les plus énergivores, comme les radiateurs, ce boîtier permet de piloter leur consommation et de la réduire très brièvement, sans que cela n'impacte le confort des occupants.

Dans ce cadre, les conseillers Voltalis seront présents sur la commune à partir du 12 juin, afin de répondre aux questions des habitants éligibles et leur proposer un rendez-vous d'installation gratuite. Les techniciens de Voltalis seront équipés d'un badge avec photo et numéro SIRET ainsi que d'une chemise ou une veste marquée du logo Voltalis.

Pour plus de renseignements, notre partenaire Voltalis est également joignable au 04 56 60 87 47 et à lysed@voltalis.com, ou visitez www.voltalis.com

Rappel : nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires de biens immobiliers

Nous rappelons que cette année, une nouvelle déclaration fiscale est mise en place par l'Etat à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis votre espace personnel ou professionnel sur le site officiel des impôts (www.impots.gouv.fr)

Cela doit être effectué au plus tard le 30 juin 2023. En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée. Par la suite, une nouvelle déclaration devra être effectuée en cas de changement de situation.

Source : site « service-public.fr »

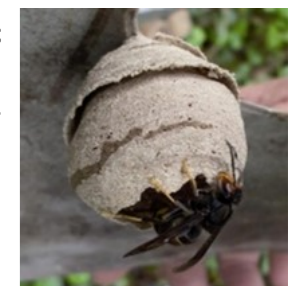


Repérez les nids de frelons asiatiques !

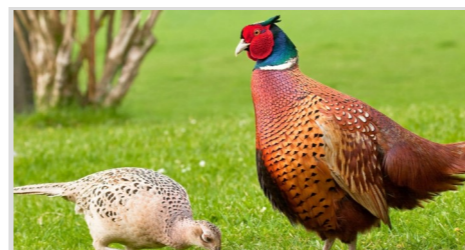
Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015, le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons. Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. (attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques). En Isère, la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de Communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Tout particulier et toute collectivité peut déclarer un nid sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr



Le faisan de Colchide



Qui ne l'a pas déjà aperçu au bord d'une route ou dans un champ, ce splendide oiseau au plumage à dominante rousse cuivrée et sa longue queue aux motifs rouges et verts. La tête et le cou sont vert foncé à reflets métalliques avec des caroncules rouge écarlate qui entourent les yeux.

Le faisan de Colchide est originaire d'Asie et fut introduit en Europe par les Romains.

Afin de se nourrir, il gratte le sol ou les feuilles mortes pour trouver des graines ou glands. Il ne rechigne pas à manger aussi des bourgeons ou des fruits sur les arbres ainsi que des insectes, escargots, limaces et vers de terre.

Sédentaire, le faisan peut être vu toute l'année hors des forêts, là où il y a des prairies et des cultures, bosquets, haies et fourrés. Son chant est caractéristique avec le son « kokoc ».

Le coq faisan est polygame et peut posséder un important harem. La poule faisane niche à même le sol cachée dans les hautes herbes, les haies ou les taillis en lisière des bois. Pour confectionner le nid, elle creuse une dépression au sol qu'elle tapisse de brindilles et de feuilles mortes et dans laquelle elle pondra une seule couvée de dix à quinze œufs.

Les poussins quittent le nid peu après l'éclosion. Le taux de survie est légèrement inférieur à la moitié des oisillons. Néanmoins il faut noter que chaque année, des millions de faisans de captivité sont relâchés dans la nature mais ils se reproduisent peu et sont souvent hybrides avec des plumages variables.

Dans tous les cas, si vous rencontrez cet oiseau pour la première fois vous serez probablement étonné par la beauté de son plumage coloré. Alors, ouvrez l'œil !

Norbert LECHES, Adjoint à l'environnement